

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DU RHONE

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Commune d'ORANGE - Planche 1 sur 1

Echelle 1/5000

DOSSIER APPROUVE

Sources :
DREAL Pôle Plan Rhône
DDT 84 / SFRC/PCR
3 septembre 2025
© IGN - SCAN25 © 2016
© DGI - 2016

© IGN - SCAN25 ® 2016
© DGI - 2016

© IGN - SCAN25 ® 2016
© DGI - 2016

© IGN - SCAN25 ® 2016
© DGI - 2016

Légende

Zonage réglementaire

Zones inconstructibles

■ ROUGE HACHURÉ : bande de sécurité - largeur 100m (cf. Règlement)

■ ROUGE : aléa fort dans les zones urbanisées ou non

■ ORANGE : aléa modéré dans les zones non urbanisées

Zones constructibles avec prescriptions

■ BLEU FONCÉ : aléa fort dans les centres urbains

■ BLEUE : aléa modéré dans les zones urbanisées

Détermination de la cote de référence*

21.56 profils avec cote de référence (pour interpolation linéaire)

☐ cote casier : 29,55m NGF

****se reporter au Règlement (Titre 1 - Chapitre 3)***

Emprise de la zone cartographiée par rapport à la commune

